



Charte RSE 2023

Introduction

Cette charte est une version actualisée par AgroParisTech Service Etudes de la Charte RSE 2022, qui avait été construite conjointement par les Juniors ayant participé à la COP RSE 2022.

La présente Charte prendra effet pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature. Elle s'étend aux Junior-Entreprises dont les Président.e.s ont signé la charte le jour de la COP RSE 2023, ou plus tard pour les absent.e.s.

En signant cette charte, l'ensemble des Junior-Entreprises s'engage à respecter les objectifs fixés ainsi que les indicateurs associés. Elles s'engagent également à continuer à échanger avec les JE partenaires de ce projet autour de la mise en place de ces indicateurs dans leurs structures dans l'objectif d'une amélioration continue et de la pérennisation de la COP RSE.

Les Juniors partenaires s'engagent également à mentionner AgroParisTech Service Études à chaque utilisation de la COP RSE 2023 dans leur stratégie de communication.

Enfin, dans l'objectif de pérenniser ce projet et de l'étendre à un maximum de Junior-Entreprises, cette charte pourra, à l'avenir, être retravaillée et élargie à d'autres Junior-Entreprises et d'autres domaines d'activité.

Etudes

Article 1 : Utilisation du RS-Score

- L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à initier la mise en place de l'outil RS-Score créé par AgroParisTech Service Etudes en 2019. Cette mise en place sera accompagnée par ASE et le comité RSE de la CNJE. La mise en place de cet outil, adapté à chaque Junior-Entreprise, permettra d'attribuer aux études une note entre A et E selon des critères définis et inspirés des objectifs du développement durable de l'ONU. Le RS-Score pourra ensuite être utilisé pour trier les études et renoncer éventuellement (selon la situation de la Junior-Entreprise) à certaines d'entre elles. Les Junior-Entreprises s'engagent à ne pas traiter une demande d'étude qui a pour objectif clair de nuire à l'environnement ou à la société.
- Chaque Junior-Entreprise s'engage à communiquer sur sa démarche RSE envers les clients lors des études, notamment à travers le RS-Score. Si l'étude est refusée pour des critères RSE, la Junior-Entreprise s'engage à l'expliquer au client, ainsi qu'à initier une réflexion concernant l'accompagnement du client dans une reformulation de l'étude, pour la conformer aux critères RSE.
- Les Junior-Entreprises s'engagent à informer les intervenants de leur démarche RSE, en communiquant notamment le RS-Score des études notées et sur les engagements RSE du client (lorsque cela est possible et pertinent). Les Junior-Entreprises s'engagent à informer les intervenants de l'intégralité des engagements et conséquences RSE de leur étude afin que ceux-ci puissent s'engager ou non selon leurs valeurs. Les intervenants reçoivent également le RS-Score lors des mails de sélection et ont des rappels réguliers sur ce qu'est le RS-Score au cours de l'année.

Article 2 : Sensibilisation des parties prenantes à la RSE

L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à inclure la RSE au coeur de leur activité en sensibilisant l'ensemble de leurs parties prenantes à la RSE, notamment via des formations pour les potentiels intervenants, des business lunchs avec des partenaires ou entreprises responsables, l'organisation de tables rondes et d'une formation RSE en début de mandat.

Article 3 : Mixité au sein du mandat et des intervenant.e.s

L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à porter une attention particulière à la mixité, notamment au sein de leur mandat, mais aussi parmi leurs intervenants. L'objectif de toute association signataire doit être de parvenir à une proportion de membres féminins (respectivement masculins) équivalente à la proportion d'étudiantes (respectivement d'étudiants) au sein de l'établissement dans lequel elle est implantée. Pour ce faire, les signataires sont invités en particulier à travailler la communication liée aux processus de recrutement ; cela peut s'effectuer, à titre d'exemple, par la mise en valeur de profils variés. Les signataires de la présente charte réprouvent en revanche la mise en place de quotas pour répondre à cette problématique.

Article 4 : Satisfaction des intervenant.e.s et des membres administrateur.ice.s

- Les Junior-Entreprises s'engagent à recueillir les retours de leurs intervenant.e.s. Pour ce faire, les signataires devront instaurer un outil de type "questionnaire de satisfaction", à faire remplir par chaque intervenant.e participant à une étude, selon une temporalité que la Junior-Entreprise est laissée libre de décider. Ce questionnaire peut, à titre d'exemple, porter sur le ressenti des intervenant.e.s, sur la nature de leur travail, leur communication avec les administrateurs ou leur charge de travail. Les signataires s'engagent à prendre en compte les témoignages obtenus afin d'améliorer l'expérience de leurs intervenant.e.s, comme il leur semblera approprié.
- Chaque Junior-Entreprise s'engage à mettre en place un suivi de la motivation et de l'investissement de ses administrateur.ice.s. Pour ce faire, la Junior-Entreprise devra instaurer un outil de type "motivomètre", à faire remplir de manière régulière par les administrateur.ice.s. Les signataires s'engagent en particulier à être attentifs à la répartition du travail et à la communication interne au sein de la Junior-Entreprise. En outre, les signataires peuvent envisager de mettre en place un suivi du taux d'administrateur.ice.s se rendant aux congrès, ou de la fréquence et du nombre d'événements de team building, et de la participation à ceux-ci.

Article 5 : Alimentation responsable

L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à favoriser une alimentation bio et locale, et à proposer des alternatives végétariennes lors des évènements internes (team buildings, etc) et externes (soirées de passation, formations, etc) qu'elles organisent. Un objectif de 5 % des achats de la Junior-Entreprise en bio et local est fixé, et mesuré grâce à la mise en place d'un indicateur de suivi des achats de la Junior-Entreprise.

Article 6 : Gestion des déchets

Chaque Junior-Entreprise s'engage à trier ses déchets, provenant de son local ou des évènements qu'elle organise, selon la méthode du tri sélectif. Toute initiative de revalorisation (compost), recyclage ou réutilisation des déchets est la bienvenue, dans la mesure du possible. Dans un même effort de réduction de l'impact des déchets générés par la Junior-Entreprise, les signataires s'engagent, autant que faire se peut, à initier une réduction des emballages et déchets plastiques, et à favoriser l'usage de matériaux plus respectueux de l'environnement, réutilisables, recyclables et/ou recyclés.

Article 7 : Impression raisonnée des brochures

L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à limiter la quantité de brochures qu'elles impriment et distribuent. Ainsi, on veillera à réduire les dimensions de ces dernières, à limiter l'usage des couleurs et à favoriser l'utilisation de papier recyclé. On préférera dématérialiser autant que possible les différentes brochures, en proposant par exemple des alternatives telles que le QR-code, menant à une version digitale du support commercial en question. La réduction du budget alloué à l'impression chaque année fournira un bon indicateur de cette limitation des brochures.

Article 8 : Sobriété en matière de goodies

L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à adopter une politique plus sobre en matière de goodies. Ainsi, les différents textiles aux couleurs de la Junior-Entreprise (vestes, polos, etc) pourront être transmis au mandat suivant lors du RFP. D'autre part, on veillera à limiter la quantité de goodies distribués au cours de l'année et lors des évènements organisés. Finalement, on favorisera les produits réutilisables et les matériaux recyclables ou recyclés. Le surcoût engendré par l'achat de ces goodies plus responsables pourra entrer dans le budget RSE de la Junior-Entreprise, mentionné dans l'Article 11. Un suivi des quantités de goodies distribués chaque année sera mis en place à cette fin.

Gouvernance et Trésorerie

Article 9 : Management intégratif et gouvernance partagée

L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à s'orienter autant que possible vers des pratiques de management intégratif et de gouvernance partagée. A cette fin, les signataires s'engagent notamment à mettre en place des moyens de communication interne permettant à chacun des administrateur.ice.s d'être régulièrement informé des activités du reste de la Junior-Entreprise. Par ailleurs, les signataires sont invités à sonder régulièrement l'ensemble des administrateur.ice.s, relativement à la stratégie proposée par le bureau de l'association, et à prendre en compte les éventuelles remarques dans le processus de pilotage de la structure.

Article 10 : Intégration d'un.e référent.e RSE au sein du CA

L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à présenter à minima un.e référent.e RSE au sein de son Conseil d'Administration afin que la RSE soit prise en compte dans l'ensemble des décisions votées par cet organe. Pour ce faire, ce représentant sera élu par les membres du Conseil d'Administration, ou pourra être recruté en qualité de Responsable RSE lors du RFP de la Junior.

Article 11 : Minimum d'1% de budget alloué à la RSE

L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à allouer 1 % de leur chiffre d'affaires annuel à des actions RSE au cours de leur mandat. Ce budget peut financer des team buildings éco-responsables, des formations RSE et des déplacements pour ces formations, les frais de participation à des événements RSE, des dons RSE, des événements RSE (type Clean Walk, Journée RSE etc.), des investissements verts et le surcoût engendré par des goodies RSE (vestes, écocup..).

Afin d'atteindre cet objectif, un budget RSE sera défini dans le budget annuel de chaque Junior-Entreprise et des actions RSE seront intégrées au plan d'action.

Gouvernance et Trésorerie

Article 12 : Suivi du bilan carbone

- L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à effectuer un suivi de tous les déplacements liés à l'activité de la JE et de l'impact carbone associé : déplacements en congrès, team-buildings... Un indicateur en kg équivalent CO2 pourra être mis en place. Les Junior-Entreprises signataires s'engagent également à favoriser les transports en commun.
- L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à initier un travail autour de la réalisation annuelle d'un bilan carbone de leur structure et de leurs activités afin d'identifier et de réduire leurs principaux pôles d'émissions. Seront pris en compte : les déplacements liés à l'activité de la JE, l'informatique et le stockage, les locaux, les "goodies" distribués et les différents évènements organisés. Ce bilan carbone peut être réalisé par un prestataire extérieur, auquel cas le budget alloué pourra rentrer dans le budget RSE mentionné à l'article 11, ou par un membre de la JE formé aux enjeux RSE.

Article 13 : Formation des membres administrateurs à la RSE

L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à former chacun de leurs membres à la RSE. Cette initiation pourra s'effectuer par le biais des formations proposées lors des congrès organisés par la CNJE, ou via des formations dispensées par d'autres Junior-Entreprises, par des partenaires de la structure, par des membres ou des Alumni de la JE ou par tout autre acteur extérieur à la structure et compétent dans le domaine de la RSE. Afin de répondre au mieux à cet engagement, les Junior-Entreprises signataires devront instaurer un suivi du nombre de formations RSE dispensées au sein de la structure, et du taux de présence des administrateurs à ces formations.

Développement Commercial et Communication

Article 14 : Prospection vers des entreprises responsables

L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à orienter en partie sa prospection vers des entreprises proposant des solutions durables, œuvrant pour la RSE ou ayant des engagements RSE. Le développement commercial peut créer un indicateur de suivi sur le nombre d'entreprises RSE ayant été démarchées.

Le secteur du développement commercial de chaque Junior-Entreprise signataire s'engage également à mettre en avant ses offres et valeurs RSE lors de la prospection afin de s'orienter vers une clientèle et une activité plus responsables.

Article 15 : Sensibilisation des étudiant.e.s à la RSE

L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à sensibiliser les étudiants de leur école au sujet de la RSE à travers des formations, des posts sur les réseaux sociaux (type "Le Saviez-Vous ?"), des goodies responsables et des informations RSE dans certains mails de sélection. Les Junior-Entreprises œuvrent dans l'objectif de s'engager auprès de la communauté étudiante, et ouvriront pour cela certaines de leurs formations et événements respectueux de l'environnement aux étudiant.e.s.

Article 16 : Transparence sur la politique RSE

L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à communiquer auprès de leurs clients et de leurs partenaires sur leur politique RSE et les engagements qu'elles mettent en place afin d'atteindre une transparence maximale. Les clients seront informés sur la démarche RSE de la Junior-Entreprise tout au long des études et les partenaires seront invités dans la mesure du possible aux événements organisés par la JE.

Article 17 : Entretien de bonnes relations avec l'administration de l'école

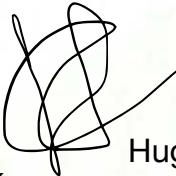
L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à œuvrer pour un bon relationnel avec l'administration en invitant les représentants de l'école à leurs événements (ex : passation), en informant l'école de leurs engagements et avancées, et éventuellement en mettant en place des newsletters.

Gestion des systèmes informatiques

Article 18 : Stockage et archivage des données informatiques

L'ensemble des Junior-Entreprises signataires s'engage à prêter une attention particulière au stockage de ses données et documents en ligne. Dans cette optique, les signataires se doivent notamment de suivre la quantité de données informatiques (en Giga-octets) stockée sur les services de stockage en ligne utilisés par la structure, et sont enjoins à mettre en place des mesures visant à limiter autant que possible la croissance de cet indicateur. Il est à cette fin recommandé aux Junior-Entreprises d'archiver les documents dont la consultation est la moins fréquente sur un disque dur plutôt que sur un serveur distant, plus polluant.

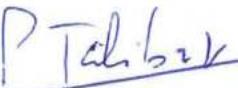
Signature

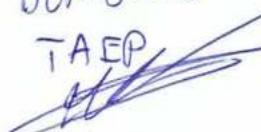

Hugo Brand
IÉSEG CONSEIL Paris

Baptiste
GRANGER
ASKE

Arthur
BLUMENFELD
Targets

Hélodie
SEGOND
Dauphine Junior
Consulting

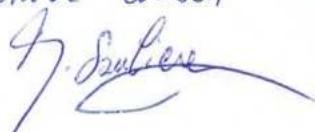
Paul
Tahbar 
ESSCA JUNIOR CONSEIL

Mathieu
Dumortier


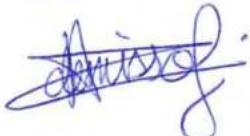
Micoulot
Gabin
Pnts Chds Projets


Kozen
MOCHIZUKI

N7 Consulting

Nicolas SAVIERS
pour l'école de Louvre
Junior Conseil


Alice de Missolz
SBconsult



LEGERENT
SERIGNE

Mathis
LECOQ
Enseignement
My

Vidaine
Duhau
Paul EPF Projets


TIVALLE Claire
pour DIESE


Le 03/06/2023 à Palaiseau